

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Vingt-Cinq du mois de Septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ÉLABORATION DE L'ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ COMMUNALE**

CM-2018-4S-DECV-61

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget de la Ville ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant l'engagement de la collectivité dans la protection du patrimoine naturel et urbain ;

Considérant que la prise en compte des enjeux de la mise en valeur de la biodiversité contribue à l'amélioration du cadre de vie des administrés et usagers du territoire du Gosier et à l'attractivité du territoire ;

Considérant que la Ville peut bénéficier d'un soutien financier de l'agence Française de la Biodiversité, dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt plafonné à 80%, si la candidature de la Ville est retenue ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De valider l'engagement de la Ville dans l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale.

Article 2 : De valider le budget global pour un montant de 95 000 € HT, conformément au plan de financement prévisionnel ci-après :

Collectivité	Participation	Montant HT (€)
Ville du Gosier	31.6 %	30 000 €
Autres financements	68,4 %	65 000 €
Total	100 %	100%

Article 4 : D'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de partenaires financiers dont l'Agence Française pour la Biodiversité.

Article 5 : D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

28 SEP. 2018

Et publication ou notification
le

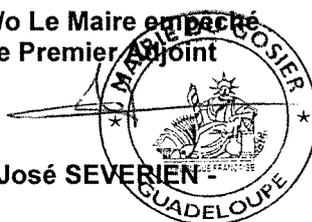
28 SEP. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 25 septembre 2018

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire ~~empêché~~
Le Premier Adjoint

- José SEVERIEN -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Elaboration de l'atlas de la biodiversité communale

Date de transmission de l'acte : 28/09/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 28/09/2018

Numéro de l'acte : CM20184SDECV61 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180925-CM20184SDECV61-DE

Date de décision : 25/09/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement